

P R O G R A M M E 2 0 1 7

*À Saguenay*

**on veut être de nous**

*Fiers*



Équipe du renouveau  
démocratique

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA CHEF	3
MISSION, VALEURS, VISION	4
1 Une ville Prospère	6
1.1 RÉINVESTIR MASSIVEMENT DANS NOS INFRASTRUCTURES (RUES, AQUEDUCS, ÉGOUTS, ÉDIFICES)	6
1.2 RECENTRER PROMOTION SAGUENAY SUR SA MISSION PREMIÈRE : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	6
1.3 CRÉER UN CLIMAT D’AFFAIRES FAVORISANT LES INVESTISSEMENTS	7
1.4 PRIORISER LA CRÉATION D’EMPLOIS	7
1.5 FAIRE DE SAGUENAY UNE VILLE ÉTUDIANTE	7
1.6 FAIRE DE SAGUENAY UN LEADER DE L’ALUMINIUM	8
1.7 SOUTENIR LA RELANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L’INDUSTRIE FORESTIÈRE	8
1.8 ADOPTER UNE GESTION RIGOUREUSE ET TRANSPARENTE DES FINANCES MUNICIPALES	9
1.9 CONTENIR LA DETTE ET S’ATTAQUER À SON REMBOURSEMENT	10
2 Une ville Famille	11
2.1 ATTIRER LES FAMILLES	11
2.2 VIEILLIR EN SANTÉ, DANS UN MILIEU DE VIE STIMULANT	12
2.3 COHABITER AVEC LES PREMIÈRES NATIONS	12
2.4 SOUTENIR L’IMMIGRATION	12
2.5 FAIRE DE SAGUENAY UNE VILLE AU CUBE	12
2.6 AMÉLIORER LA VIE DES CITOYENS EN OFFRANT DES SERVICES DE QUALITÉ	13
2.7 OFFRIR À LA POPULATION DE SAGUENAY DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE MODERNES, NOVATEURS ET EFFICIENTS	14
2.8 DIMINUER LE NOMBRE D’ACCIDENTS SUR LES ROUTES DE SAGUENAY	14
2.9 ASSURER UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS ABORDABLES	14
2.10 ÉTABLIR UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE	15
2.11 AMÉLIORER LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE	15
3 Une ville Culturelle	16
3.1 BONIFIER L’OFFRE CULTURELLE	16
3.2 SOUTENIR DAVANTAGE NOS ARTISTES	17
3.3 AGIR EN TANT QUE MÉDIATEUR CULTUREL	17
3.4 OFFRIR DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ACCESSIBLES ET ADAPTÉES AUX BESOINS	17
3.5 RECONNAÎTRE, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE	18
4 Une ville Durable	19
4.1 LIMITER L’ÉTALEMENT URBAIN	19
4.2 DÉVELOPPER UNE VILLE QUI FAVORISE LE DÉPLACEMENT ACTIF COMME SAINNE HABITUDE DE VIE	20
4.3 SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES	20
4.4 AMÉLIORER L’OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN	20
5 Une ville Ouverte	23
5.1 AUGMENTER LA TRANSPARENCE ET LA REDDITION DE COMPTE	23
5.2 REPRÉSENTER TOUTE LA POPULATION DE SAGUENAY ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE	25
5.3 GÉRER AVEC ÉQUITÉ	25
5.4 S’OUVRIR SUR LA RÉGION ET SUR LE MONDE	26

## MOT DE LA CHEF

Je suis particulièrement fière de présenter le programme de l'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD).

Ce programme est issu des consultations tenues depuis 2013 auprès des organismes et des citoyens de Saguenay, de recherche, de réflexion et de discussions d'un comité de bénévoles qui s'est vu assister par des spécialistes dans les différents champs de compétences municipales. Tout cela dans le respect des positions historiques de l'ERD et de ses valeurs. Les travaux du comité ont été soumis aux membres en mars. Ceux-ci ont pu lui apporter quelques modifications et l'ont adopté à l'unanimité.



L'ERD souhaite rendre aux citoyens de Saguenay la fierté de vivre dans cette ville.

Notre vision se décline en 5 grands thèmes :

1. Une ville prospère
2. Une ville famille
3. Une ville culturelle
4. Une ville durable
5. Une ville ouverte

De ces thèmes découlent des orientations et des engagements concrets pour le développement cohérent d'une ville bien administrée, de façon éthique et transparente, et qui assure la prospérité pour les générations futures.

Parce qu'à Saguenay, on veut être fiers de nous,

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink that reads "Josée Néron".

**Josée Néron**

Chef de l'Équipe du Renouveau Démocratique





## MISSION, VALEURS, VISION

### *Mission*

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) a pour mission de mettre en place un modèle de gouvernance moderne qui valorise la participation citoyenne dans les décisions et qui réalise des projets favorisant le développement économique, social, environnemental, culturel et durable de la Ville. En fonction du programme adopté par ses membres, l'ERD travaillera à obtenir la confiance de la population pour réaliser ses engagements en toute transparence et de façon responsable et imputable.

### *Valeurs*

- Honnêteté envers tous les citoyens
- Esprit d'équipe pour penser notre ville ensemble
- Transparence dans la prise de décision et l'information donnée à la population
- Rigueur dans la gestion des fonds publics
- Efficacité dans la gouvernance et les services aux citoyens

### *Vision*

L'ERD mettra en œuvre des mesures qui amèneront un changement essentiel pour donner à la population de Saguenay une ville dont elle pourra être fière. Pour y arriver, l'ERD propose un programme moderne et innovateur qui place le développement économique, social, culturel, environnemental et durable au cœur de ses actions. Ce programme s'articule autour de cinq grandes orientations :

# À Saguenay on veut être *Fiers* de nous

## **Une ville** *Prospère*

Dynamiser l'économie de notre ville avec un véritable plan d'action pour renouer avec la prospérité, la saine gestion financière et l'entretien de nos infrastructures.

## **Une ville** *Famille*

Penser la Ville en fonction des familles, en privilégiant des services municipaux de proximité et de qualité qui répondent à leurs besoins.

## **Une ville** *Culturelle*

Bâtir un milieu culturel vivant et mettre en place un véritable plan de conservation de notre patrimoine historique.

## **Une ville** *Durable*

Gérer de façon durable notre territoire en adaptant nos pratiques d'urbanisme aux nouvelles réalités et en protégeant notre environnement.

## **Une ville** *Ouverte*

Réformer en profondeur la gouvernance de Saguenay en vue d'une démocratie plus interactive et plus proche des attentes de la population.

# 1 Une ville *Prospère*

Sur le plan de l'emploi, l'ERD travaillera à améliorer le climat d'affaires pour le rendre plus propice aux investissements et au développement de l'entrepreneuriat. En ce sens, Promotion Saguenay connaîtra une restructuration majeure afin de recentrer ses activités et ses ressources sur sa mission première : le développement économique et touristique de Saguenay.

Il faudra également s'attaquer dès la première année à rattraper le retard accumulé dans la mise à niveau des infrastructures et adopter une gestion rigoureuse axée sur la planification et la priorisation des besoins. En même temps, il faudra adopter une politique de gestion de la dette visant à la réduire, afin d'alléger cette charge que la population de Saguenay aura à assumer dans l'avenir.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1.1 RÉINVESTIR MASSIVEMENT DANS NOS INFRASTRUCTURES (RUES, AQUEDUCS, ÉGOUTS, ÉDIFICES)

---

- 1.1.1 Adopter un plan d'action sur plusieurs années permettant une vision d'ensemble de la Ville afin de combler le retard dans l'entretien des infrastructures, selon les recommandations du vérificateur général<sup>1</sup> ;
- 1.1.2 Mettre sur pied une réserve financière dédiée à l'entretien des infrastructures et mettre en place une politique pour en assurer le maintien.

### 1.2 RECENTRER PROMOTION SAGUENAY SUR SA MISSION PREMIÈRE : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

---

- 1.2.1 Donner le mandat à Promotion Saguenay d'élaborer un plan de développement économique basé sur des axes stratégiques, avec des objectifs quantifiables et mesurables de création et de maintien d'emplois sectoriels identifiés comme structurants pour l'ensemble de l'économie régionale. Ce plan devra être adopté par le conseil municipal ;
- 1.2.2 Établir un processus de reddition de compte de Promotion Saguenay au conseil municipal incluant entre autres des tableaux de bord d'indicateurs de performance mis à jour en permanence ;
- 1.2.3 Nommer des démarcheurs industriels pour chacun des secteurs industriels clés ;

---

<sup>1</sup> Rapport du Vérificateur général de la Ville de Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 Établir des objectifs d'attraction d'investissements en provenance de l'extérieur de la région dans des secteurs favorisant le développement du Saguenay-Lac-St-Jean (industriel, financier, culturel, public, commercial, touristique, etc.) ;

- 1.2.4 Soutenir le développement d'une filière des technologies vertes et renouvelables ;
- 1.2.5 S'assurer que Promotion Saguenay se concentre sur les dossiers liés à son mandat.

## 1.3 CRÉER UN CLIMAT D'AFFAIRES FAVORISANT LES INVESTISSEMENTS

---

- 1.3.1 Créer une table de concertation afin d'améliorer la collaboration entre la Ville, Promotion Saguenay et les différentes associations de gens d'affaires (Chambre de commerce du Saguenay, Zone Talbot, les associations de centre-villes, UPA, etc.) ;
- 1.3.2 Agir comme facilitateur auprès de la communauté d'affaires et des différents paliers de gouvernement pour conserver les sièges sociaux présents sur le territoire de la ville et pour en attirer de nouveaux ;
- 1.3.3 Créer un fonds d'innovation sociale visant à générer des retombées tout en réglant des problématiques vécues sur le territoire de la Ville ;
- 1.3.4 Déléguer des personnes qui possèdent les compétences nécessaires pour représenter la Ville sur les missions économiques afin qu'elles soient fructueuses et rentables ;
- 1.3.5 Favoriser et accentuer le support aux PME en attribuant les ressources nécessaires ;
- 1.3.6 Établir des collaborations interrégionales dans l'optique de partage d'expérience (« benchmarking »).

## 1.4 PRIORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS

---

- 1.4.1 Travailler à créer un terreau fertile pour la création d'emplois en développant des partenariats avec les institutions d'enseignement (cégeps, universités), les centres de recherche, la base militaire de Bagotville et le milieu des affaires ;
- 1.4.2 Travailler en concertation avec les forums jeunesse, les institutions d'enseignement, les organismes d'accueil aux nouveaux résidents et les organismes de développement économique (Promotion Saguenay, Emploi-Québec, Chambre de commerce, etc.) pour améliorer l'adéquation entre la main-d'œuvre disponible et les opportunités du marché de l'emploi ;
- 1.4.3 Déployer les efforts nécessaires auprès des différents paliers politiques afin de rétablir la croissance des investissements gouvernementaux et une juste part des emplois ;
- 1.4.4 Favoriser l'achat local en mettant en place des campagnes de sensibilisation et de promotion auprès des PME, des grandes entreprises et de la population ;
- 1.4.5 Assurer la présence des démarcheurs de Promotion Saguenay au sein des incubateurs d'innovation économique en place dans la région ;
- 1.4.6 Bonifier le programme de crédit de taxes et d'aide financière à l'investissement de Ville de Saguenay afin qu'il réponde aux objectifs du plan de développement économique qui sera élaboré par Promotion Saguenay (1.2.1), particulièrement en matière de création et de maintien d'emplois.

## 1.5 FAIRE DE SAGUENAY UNE VILLE ÉTUDIANTE

---

- 1.5.1 Travailler en partenariat avec les institutions d'enseignement pour :
  - 1.5.1.1 Assurer la croissance de la clientèle étudiante et établir avec elle un plan d'action pour faire de Saguenay un grand campus ouvert vers le monde ;
  - 1.5.1.2 Développer de nouveaux créneaux ou programmes répondant à des besoins présents sur le territoire (ex : agriculture bio, culture boréale, développement durable, arts, etc.) ;
- 1.5.2 Améliorer les services offerts aux étudiants de la part de la Ville (transport en commun, aménagement et urbanisme, etc.) ;
- 1.5.3 Utiliser les tables de concertation en éducation supérieure pour générer des solutions aux problèmes vécus par Saguenay tout en contribuant à développer des connaissances à l'UQAC et dans les collèges (par exemple : technologies vertes, boues rouges, patrimoine, etc.) ;
- 1.5.4 Mettre sur pied la bourse « Saguenay » par le biais de la FUQAC<sup>2</sup> dédiée à la reconnaissance d'une étudiante ou d'un étudiant dans un domaine de recherche lié à la Ville ;
- 1.5.5 Instaurer un laissez-passer d'autobus universel pour les étudiants, dont le prix est inclus dans les frais d'inscription à l'université.

## 1.6 FAIRE DE SAGUENAY UN LEADER DE L'ALUMINIUM

---

- 1.6.1 Favoriser la création d'un centre de développement de solutions pour la valorisation des résidus de bauxite (boues rouges) ;
- 1.6.2 Établir une saine collaboration avec les acteurs du milieu de l'aluminium afin d'assurer la pérennité des emplois ;
- 1.6.3 Participer à la mise en place d'un forum permanent incluant toutes les parties prenantes de l'industrie régionale de l'aluminium afin de permettre une concertation sur le développement d'une filière « aluminium ».

## 1.7 SOUTENIR LA RELANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

---

- 1.7.1 Favoriser le virage vers la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> transformation du bois ;
- 1.7.2 Privilégier l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics ;
- 1.7.3 Participer aux efforts de mobilisation régionale dans les dossiers touchant l'industrie forestière.

## FINANCES MUNICIPALES

### 1.8 ADOPTER UNE GESTION RIGoureuse ET TRANSPARENTE DES FINANCES MUNICIPALES

---

- 1.8.1 S'assurer que tous les membres du conseil municipal participent à l'élaboration du budget ;
- 1.8.2 Concevoir un plan stratégique en matière de finances municipales ;
- 1.8.3 Adopter la méthode « budget base zéro »<sup>3</sup> pour la préparation du premier budget de la Ville suivant l'année électorale ;
- 1.8.4 Adopter la démarche annuelle de budget participatif afin que le Conseil puisse rester en lien avec la population ;
- 1.8.5 Prévoir un budget suffisant pour assurer les services municipaux tels que le déneigement, la collecte des ordures, l'entretien des parcs, les loisirs, la culture, etc. ;
- 1.8.6 Inviter la direction des Finances à faire la présentation des états financiers et du rôle d'évaluation en séance du Conseil afin de transmettre une information transparente et objective ;
- 1.8.7 Présenter une information détaillée des éléments du budget lors de son adoption au conseil municipal.



---

<sup>3</sup> « Le budget base zéro est une technique budgétaire et de prise de décision qui a pour objectif d'allouer les ressources de la manière la plus efficace possible en « repensant » chaque dépense. Elle s'oppose à la procédure classique pour établir un budget qui consiste à considérer comme acquis celui de l'année précédente (...) », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget\\_base\\_z%C3%A9ro](https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget_base_z%C3%A9ro)

## 1.9 CONTENIR LA DETTE ET S'ATTAQUER À SON REMBOURSEMENT

---

- 1.9.1 Adopter une politique de gestion de la dette ayant pour objectifs de :
- 1.9.2 Réduire l'endettement et le maintenir à un niveau qui correspond à la capacité de payer des contribuables en se fixant un cadre précis et réalisable et éviter les excès politiques en matière de projets mirobolants ;
- 1.9.3 Se doter d'une stratégie équilibrée pour le financement des dépenses courantes et des investissements à long terme ;
- 1.9.4 Assurer l'équité intergénérationnelle afin de garantir aux générations futures les mêmes services pour les taxes payées ;
- 1.9.5 Effectuer une veille constante et faire preuve de transparence sur le niveau d'endettement per capita de la Ville.
- 1.9.6 Faire l'analyse des grands projets de la Ville avant de les soumettre au Conseil afin de s'assurer :
  - 1.9.7 De leur rentabilité économique et/ou de leur pertinence pour la population de Saguenay ;
  - 1.9.8 De leur acceptabilité sociale.



## 2 Une ville *Famille*

Parce qu'ils jouent un rôle crucial dans la qualité de vie des citoyens, les services de base comme le déneigement et la voirie reprendront une place de choix dans les priorités de la ville sous une administration de l'ERD. Mais au-delà d'une ville bien déneigée et d'un réseau d'infrastructures bien entretenues, nous offrirons aux résidents de Saguenay une ville qui pense « famille » et qui répond à ses besoins en lui offrant des services de proximité accessibles et diversifiés. De plus, nous assurerons une gestion orientée vers la prévention en matière de sécurité publique et de sécurité incendie.

Nous mettrons également à la disposition de la population les moyens nécessaires pour se maintenir en santé en priorisant un environnement favorable aux saines habitudes de vie.

Considérant le défi démographique auquel nous sommes confrontés, il nous faudra être créatifs afin d'inciter les jeunes à venir ou à revenir vivre à Saguenay, tout en prenant soin de ceux qui y habitent déjà. C'est pourquoi l'ERD verra à en faire une ville attrayante pour les familles.

### 2.1 ATTIRER LES FAMILLES

---

- 2.1.1 Mettre en place un programme d'accession à la propriété pour les jeunes familles qui viennent s'installer ou qui achètent leur première propriété à Saguenay ;
- 2.1.2 Faire la promotion de Saguenay à l'extérieur de la région pour attirer de nouveaux résidents ;
- 2.1.3 Adopter une politique familiale assurant :
  - 2.1.3.1 Un milieu de vie de qualité pour tous les membres de la famille (enfant, adolescent, adulte, aîné, personne handicapée) ;
  - 2.1.3.2 L'accessibilité à des services et des installations de culture, de loisirs et de sports de qualité et diversifiés (coûts abordables, horaires flexibles, proximité) ;
  - 2.1.3.3 L'accessibilité à des réseaux d'entraide via les organismes présents sur le territoire.
- 2.1.4 Assurer l'accessibilité universelle<sup>4</sup> des lieux publics sur le territoire de la Ville et améliorer l'offre d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les installations de loisirs, de sport et de culture de la Ville ;
- 2.1.5 Encourager la mise en place de comités de quartier au sein desquels les membres du conseil municipal siègent à titre d'observateurs afin d'améliorer l'offre de services aux familles ;
- 2.1.6 Soutenir le projet de réhabilitation du terrain de la « Consol » dans le secteur Port-Alfred ;
- 2.1.7 Revamper la place Nikitoutagan et le parc de la Rivière-aux-Sables ;
- 2.1.8 Développer les installations du centre de ski Mont-Fortin.

---

4 « L'accessibilité universelle est la caractéristique d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats identiques », (Groupe Défi Accessibilité, 2011 – Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal « Accessibilité universelle et designs contributifs », Langevin, Rocque, Chalghoumi et Ghorayeb, Université de Montréal)

## 2.2 VIEILLIR EN SANTÉ, DANS UN MILIEU DE VIE STIMULANT

---

- 2.2.1 Poursuivre la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » ;
- 2.2.2 Adopter une politique municipale, en collaboration avec tous les services municipaux, afin de faciliter le maintien des aînés dans leur milieu de vie en leur assurant :
  - 2.2.2.1 Un environnement sécuritaire et qui facilite leur mobilité (déneigement des trottoirs, transports en commun accessibles, etc.);
  - 2.2.2.2 Des services de proximité;
  - 2.2.2.3 L'accessibilité à des activités sociales et des infrastructures leur permettant d'adopter des saines habitudes de vie (accessibilité universelle, activités adaptées, rues complètes, parcs intergénérationnels, etc.).

## 2.3 COHABITER AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

---

- 2.3.1 Établir un dialogue avec les autochtones de différentes communautés présents sur le territoire de la Ville afin de favoriser leur inclusion au sein du tissu social, dans le respect de leur identité.

## 2.4 SOUTENIR L'IMMIGRATION

---

- 2.4.1 Confier le dossier de l'immigration à un organisme dédié uniquement à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, en collaboration avec toutes les institutions d'enseignement ;
- 2.4.2 Intégrer un plan d'action avec des objectifs clairs découlant de la *Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Saguenay* et allouer les fonds nécessaires à sa mise en œuvre ;
- 2.4.3 Diriger les personnes immigrantes désireuses de démarrer une entreprise vers des fonds d'entraide communautaire pour les accompagner dans le démarrage de leur entreprise.

## 2.5 FAIRE DE SAGUENAY UNE VILLE AU CUBE

---

Le concept de « Ville au cube » fait référence à la fois aux « cubes » du Grand défi Pierre Lavoie (énergie, matière grise et de marche), et au fait que le projet interpelle 3 acteurs, soient :

1. La population de Saguenay
2. Les élus et élus municipaux
3. Les fonctionnaires municipaux

L'ERD veut faire de Saguenay la première « Ville au cube », considérant que Pierre Lavoie est originaire de la région et qu'il a initié ce mouvement à Saguenay. L'ERD s'engage à faire de Saguenay un chef de file en matière de saines habitudes de vie.

- 2.5.1 S'assurer que chaque personne vivant à Saguenay ait accès près de chez elle aux infrastructures nécessaires afin d'adopter un mode de vie sain et actif (piste cyclable, parc, piscine, terrains de sport, bibliothèque, etc.) à un coût raisonnable et selon des horaires adaptés à sa réalité ;
- 2.5.2 Rendre disponible des aliments sains dans les édifices publics de la Ville ;
- 2.5.3 Adopter une politique des sports et des loisirs, basée sur l'accessibilité :
  - 2.5.3.1 Offrir des infrastructures de sports et de loisir accessibles et de qualité à tous, adaptée aux horaires et à faible coût;
  - 2.5.3.2 Prioriser la pratique récréative du sport et développer des partenariats avec les institutions d'enseignement pour augmenter l'utilisation des équipements sportifs de la Ville par les élèves.
- 2.5.4 Améliorer la diffusion et la promotion des services et programmes offerts par la Ville ;
- 2.5.5 Lancer un projet de jeu libre dans certaines rues désignées dans chaque arrondissement ;
- 2.5.6 Augmenter le nombre d'heures de bain libre dans les piscines publiques ;
- 2.5.7 Développer des parcs à thématiques intergénérationnelles dans tous les arrondissements.

## 2.6 AMÉLIORER LA VIE DES CITOYENS EN OFFRANT DES SERVICES DE QUALITÉ

---

- 2.6.1 Développer le concept de « Ville intelligente » en ouvrant les données de la Ville pour encourager la création de nouveaux outils informatiques (logiciels, applications mobiles, puces, etc.) dans le but d'améliorer sa performance sur les plans suivants :
  - Économie (coûts)
  - Administration (monitorat à distance)
  - Mode de vie et habitat (déneigement, travaux publics, collecte des matières résiduelles)
  - Mobilité (horaire et trajet d'autobus, circulation, etc.)
  - Environnement (moins de gaspillage).
- 2.6.2 Réviser le plan de déneigement pour le rendre plus efficace en prévoyant un budget réaliste qui procure les outils nécessaires pour intervenir plus rapidement ;
- 2.6.3 Améliorer la gestion des quartiers blancs pour les rendre plus sécuritaires (déneiger plus rapidement, mettre plus de sable au coin des rues, diminuer l'épaisseur de neige maintenue dans les rues) ;
- 2.6.4 Rendre les travaux de voirie plus efficaces en améliorant la planification et la cohérence (meilleure communication entre les services), en instaurant un programme de prévention et de surveillance de l'état des infrastructures routières, d'égout et d'aqueduc, en réparant les nids de poule plus tôt pour contenir les dommages et en débutant les travaux plus rapidement pour les étaler tout au long de l'été;
- 2.6.5 Rendre obligatoire le suivi des plaintes et requêtes auprès des personnes concernées après leur traitement (vérification téléphonique après services rendus).

## **2.7 OFFRIR À LA POPULATION DE SAGUENAY DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE MODERNES, NOVATEURS ET EFFICIENTS**

---

- 2.7.1 Réviser (mettre à jour continuellement) les plans d'urgence avec l'administration de la police et des pompiers ;
- 2.7.2 Harmoniser les noms des rues pour faciliter le travail des véhicules d'urgence en ajoutant au nom un suffixe en référence à l'arrondissement pour différencier les doublons ;
- 2.7.3 Améliorer l'affichage du nom des rues qui croisent les principales artères de la Ville ;
- 2.7.4 Favoriser la prévention en encourageant l'action de terrain (par exemple programme d'intervention dans les parcs et dans les écoles) et faire plus de prévention sur les routes ;
- 2.7.5 Rétablir le lien de confiance de la population envers le service de police :
  - 2.7.5.1 Poser un diagnostic organisationnel pour cibler les problèmes à l'intérieur du service de sécurité publique ;
  - 2.7.5.2 Resserrer les règles de gestion des pièces à conviction tel que suggéré dans le rapport de la Vérificatrice générale 2014.
- 2.7.6 Respecter en tout point le schéma de couverture de risque ;
- 2.7.7 Inclure les bornes d'incendie dans le plan de déneigement afin qu'elles soient dégagées de façon prioritaire ;
- 2.7.8 Repeindre les bornes d'incendie pour qu'elles soient plus visibles dans la noirceur et pour améliorer leur identification ;
- 2.7.9 Conclure une entente avec le Ministère de la Sécurité publique concernant la couverture incendie de la route 175, dans la Réserve faunique des Laurentides.

## **2.8 DIMINUER LE NOMBRE D'ACCIDENTS SUR LES ROUTES DE SAGUENAY**

---

- 2.8.1 Doter Ville de Saguenay d'un plan d'intervention en sécurité routière qui aura pour but d'analyser les endroits problématiques sur le territoire et de proposer les correctifs nécessaires pour les rendre plus sécuritaires. Faire un plan d'intervention pour répartir les correctifs sur le long terme.

## **2.9 ASSURER UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS ABORDABLES**

---

- 2.9.1 Favoriser l'utilisation de bâtiments existants pour le développement de logements sociaux ;
- 2.9.2 Maintenir le montant alloué annuellement au Fonds de développement de logement social au-dessus du seuil minimum exigé par le gouvernement ;
- 2.9.3 Faire des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils bonifient leurs investissements dans la création de logements sociaux ;
- 2.9.4 Prioriser l'installation des nouveaux logements sociaux près des centres-villes.

## 2.10 ÉTABLIR UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

---

- 2.10.1 Mettre à jour et appliquer la politique de développement social<sup>5</sup> - basée sur le respect, l'équité, la démocratie et la solidarité - à laquelle viendra s'arrimer toutes les autres politiques ;
- 2.10.2 Établir une politique de reconnaissance des organismes communautaires avec des critères clairs qui détermineront la nature et l'importance du soutien accordé ;
- 2.10.3 Augmenter le soutien aux organismes dont le service est menacé faute de ressources durant la période estivale ;
- 2.10.4 Adhérer au Plan municipal d'emplois de l'UMQ pour les jeunes des centres jeunesse du Québec, qui vise l'intégration de ces jeunes dans leur communauté en leur permettant de développer leur employabilité.

## 2.11 AMÉLIORER LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

---

- 2.11.1 Prendre en charge la gestion des animaux errants en partenariat avec les organismes ou regroupements existants, rassemblés autour d'une vision commune incluant un programme « capture, stérilisation, relâche et maintien » pour les chats errants ainsi qu'un système d'identification par tatouage à l'oreille.



---

5 « (...) les façons de voir et de faire le développement pour le bénéfice et par la contribution de l'ensemble de la communauté. Ce développement concerne non seulement la Ville, mais aussi les institutions et organismes de son territoire, qu'ils relèvent du domaine communautaire, culturel, environnemental, économique ou social. », Politique de développement sociale de Saguenay, 2007

## 3 Une ville *Culturelle*

La vision de l'ERD est de promouvoir un modèle de développement qui donne à la culture une attention égale aux autres dimensions du développement. Nous sommes d'avis que les arts et la culture jouent un rôle essentiel dans l'accomplissement de l'être humain, forgent l'identité d'une communauté, sont générateurs d'activités économiques et améliorent la qualité de vie des citoyennes et citoyens. La culture est d'ailleurs reconnue par l'UNESCO et par de nombreux autres acteurs, comme le quatrième pilier du développement durable, parce « qu'elle façonne ce que nous entendons par « développement » et détermine les actions des peuples dans le monde »<sup>6</sup>.

L'ERD entend jouer le rôle de facilitateur entre les différents acteurs du milieu et la population en tant que public ou en tant que participants. Nous croyons que la Ville doit offrir les conditions nécessaires à la création et les outils facilitant l'accessibilité à la culture, en laissant libre cours au processus créatif. Saguenay a la chance de pouvoir compter sur un Conseil des arts, qui sera le partenaire privilégié de la Ville en ce qui concerne la pratique artistique professionnelle. Nous serons également attentifs à répondre aux besoins du loisir culturel et de la pratique artistique amateur.

Une administration municipale de l'ERD sera soucieuse de reconnaître et de préserver le patrimoine bâti, culturel et historique de Saguenay, afin d'assurer sa pérennité dans l'avenir et de conserver sa valeur.

### 3.1 BONIFIER L'OFFRE CULTURELLE

---

- 3.1.1 Offrir, par le biais de Diffusion Saguenay, une plus grande diversité dans les spectacles ;
- 3.1.2 Soutenir l'artisanat local en instaurant et en faisant la promotion d'une route des marchés de Noël de Saguenay en relation avec les autres regroupements d'artisans de la région ;
- 3.1.3 Soutenir les festivals et grands événements sur le territoire de la Ville et les encourager à diffuser des productions d'artistes locaux et soutenir les organismes culturels du Saguenay-Lac-St-Jean lorsque c'est justifié ;
- 3.1.4 Ouvrir les bibliothèques municipales tous les jours ;
- 3.1.5 Créer dans les bibliothèques un programme favorisant leur utilisation comme lieux d'animation culturelle et de diffusion d'art local de proximité dans tous les secteurs de la Ville ;
- 3.1.6 Faire de Saguenay une Ville-Musée.

---

6 *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, 2010

## 3.2 SOUTENIR DAVANTAGE NOS ARTISTES

---

- 3.2.1 Indexer le financement du Conseil des arts pour lui permettre de remplir sa mission<sup>7</sup>;
- 3.2.2 Remettre sur pied le programme d'appariement pour financer le fonds des arts (pour chaque dollar amassé par le Conseil des arts la Ville met 1 \$) jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 100 000 \$ ;
- 3.2.3 Adopter une politique d'intégration des arts à l'architecture municipale qui favorise les artistes locaux et qui prévoit qu'un pourcentage du montant réservé soit consacré à un fonds d'entretien des œuvres d'art ;
- 3.2.4 Intégrer le milieu culturel dans les délégations de la Ville qui se rendent à l'extérieur de la région, lorsque c'est approprié ;
- 3.2.5 Adopter un programme d'achat et de circulation d'œuvres d'art locales pour décorer les locaux de la Ville ;
- 3.2.6 Mettre à profit l'expertise des artistes locaux pour les besoins de l'administration municipale (par exemple payer des droits d'auteurs sur des œuvres de créateurs d'ici pour illustrer les documents émanant de la Ville).

## 3.3 AGIR EN TANT QUE MÉDIATEUR CULTUREL

---

- 3.3.1 Réviser, en concertation avec le milieu, la politique culturelle afin qu'elle privilégie la diversité de l'offre, le soutien aux artistes locaux et l'accessibilité à la culture et qu'elle inclut le loisir culturel<sup>8</sup> (stratégie de rayonnement culturel) ;
- 3.3.2 Créer une ressource culturelle virtuelle ;
- 3.3.3 Améliorer la diffusion et la promotion des activités culturelles organisées sur le territoire de la Ville ;
- 3.3.4 Créer des liens avec le département des arts de l'UQAC et des cégeps.

## 3.4 OFFRIR DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ACCESSIBLES ET ADAPTÉES AUX BESOINS

---

- 3.4.1 Inventorier les besoins en équipement culturel pour les vingt prochaines années et en établir un plan directeur ;
- 3.4.2 Relocaliser l'École de musique de Chicoutimi, l'École de danse Les Farandoles, l'Académie de danse du Saguenay, le Festival de musique du Royaume et la Société d'art lyrique du Royaume en privilégiant le projet qui offre les meilleures conditions pour les organismes et le meilleur prix à long terme ;

---

7 Mission du Conseil des arts : « Contribuer à faire des arts et de la culture une composante de l'identité de Saguenay et un axe majeur de son développement. », Site internet du Conseil des arts de Saguenay, <http://www.conseildesartssaguenay.com/principes-fondateurs.php>

8 Le loisir culturel est « L'ensemble d'activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres. » (par exemple : arts visuels, arts de la scène, télévision, photographie, loisirs littéraire, jeux intellectuels, loisir de collection, généalogie, histoire, etc.), Et le loisir culturel?, Conseil québécois du loisir, Montréal, juin 2011

- 3.4.3 Doter l'arrondissement La Baie d'une nouvelle bibliothèque qui répondra aux besoins de la population et aux critères de développement durable et d'urbanisme.

### 3.5 ONNAÎTRE, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

---

- 3.5.1 Adopter un plan directeur de sauvegarde du patrimoine bâti religieux et laïc comprenant un inventaire, une évaluation et une priorisation des bâtiments à conserver et à protéger ;
- 3.5.2 Favoriser l'utilisation des bâtiments patrimoniaux pour de nouveaux usages au lieu de construire des bâtiments neufs ;
- 3.5.3 Trouver une nouvelle utilisation à l'église Saint-Édouard ;
- 3.5.4 Soutenir le projet de reconnaissance d'Arvida à l'UNESCO ;
- 3.5.5 Rénover le Palace d'Arvida pour lui rendre sa vocation de salle de spectacle ;
- 3.5.6 Soutenir le projet de conservation de la mémoire et de mise en valeur du territoire de Saint-Jean-Vianney ;
- 3.5.7 Soutenir davantage les organismes à vocation historique.



## 4 Une ville *Durable*

La vision de l'ERD s'inscrit dans le concept de développement durable, qui doit être pris en compte dans toutes les actions posées sur le territoire de la Ville. Selon le MDDEP9, le développement durable se définit comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». C'est pourquoi l'ERD accordera une grande importance à maintenir à jour le plan de développement durable de la Ville et à le mettre en action.

L'une des plus grandes richesses de Saguenay est son patrimoine naturel : un fjord continué par la vaste Baie des Ha! Ha!, la rivière Saguenay à l'image d'un fleuve, l'immense lac Kénogami, la forêt mixte à la frontière de la forêt boréale... Cette nature surdimensionnée offre non seulement des points de vue imprenables, mais aussi des espaces incomparables pour des activités de plein air. Il est important pour l'ERD de protéger cet environnement et de le mettre en valeur.

La mobilité durable est également une de nos priorités, ce qui se reflétera dans nos choix budgétaires ainsi que dans la planification de l'urbanisme sur le territoire de la Ville. Nous investirons dans les infrastructures permettant le déplacement durable et limiterons l'étalement urbain en privilégiant la revitalisation des quartiers existants. Cette vision du développement de la Ville permettra entre autres :

- D'économiser dans les coûts d'entretien en évitant de prolonger les infrastructures d'égout et d'aqueduc et d'avoir à les entretenir dans le temps ;
- De redynamiser le marché immobilier en limitant la progression des logements inhabités ;
- D'aménager des milieux de vie favorisant le développement de saines habitudes de vie ;
- De conserver le patrimoine bâti de la Ville.

En 2016, l'ERD a participé activement à la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* de la Ville et plusieurs propositions de notre mémoire ont été intégrées dans la version finale du plan. Saguenay a accumulé un retard important en cette matière, notamment en ce qui concerne la collecte des matières putrescibles. À cet effet, nous devons établir des objectifs ambitieux.

### 4.1 LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

---

- 4.1.1 Réviser le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme et le respecter ;
- 4.1.2 Limiter l'ouverture de nouvelles rues pour rééquilibrer le marché immobilier ;
- 4.1.3 Mettre en place des programmes de revitalisation avec des incitatifs tels que des subventions ou des crédits de taxes pour encourager la rénovation dans les quartiers existants ;
- 4.1.4 Réaliser une analyse d'impact fiscal avant tout prolongement des réseaux d'infrastructures (route,

- égout, aqueduc) et du service de déneigement ;
- 4.1.5 Fixer un seuil minimal de densité pour les nouveaux projets immobiliers selon les critères d'urbanisme reconnus.

## 4.2 DÉVELOPPER UNE VILLE QUI FAVORISE LE DÉPLACEMENT ACTIF COMME SAINNE HABITUDE DE VIE

---

- 4.2.1 Adopter un plan de mobilité durable<sup>10</sup> adapté aux réalités démographiques de Saguenay et qui module l'offre de transport ;
- 4.2.2 Réaliser dans un premier mandat au moins 30 % du réseau cyclable tel que proposé dans le rapport « Révision du réseau cyclable existant et proposé » afin de compléter le réseau de pistes cyclables ;
- 4.2.3 Augmenter le nombre de supports à vélo à travers la ville ;
- 4.2.4 Faire de Saguenay une ville « Vélosympathique » ;
- 4.2.5 Adopter, dans la mesure du possible, le principe de « rues complètes<sup>11</sup>» dans le processus de réfection des rues ou de prolongement du réseau routier ;
- 4.2.6 Développer le réseau de sentiers pédestres en ville.

## 4.3 ÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES

---

- 4.3.1 Augmenter les traverses piétonnières et les feux de circulation pour piétons près des institutions d'enseignement et sur les artères principales ;
- 4.3.2 Améliorer le déneigement des trottoirs pour le déplacement des piétons ;
- 4.3.3 Instaurer des mesures pour diminuer la vitesse dans les quartiers à 40 km/h ;
- 4.3.4 Améliorer l'éclairage des rues pour rendre les déplacements en soirée plus sécuritaires ;
- 4.3.5 Sécuriser les abords de routes en milieu rural fréquentés par les piétons et les cyclistes ;
- 4.3.6 Instaurer des campagnes de sensibilisation sur la sécurité des piétons et des cyclistes lors des rentrées scolaires et au printemps.

## 4.4 AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

---

10 Selon la Stratégie nationale de Mobilité durable du gouvernement du Québec, Un système de transport assurant la mobilité durable répond aux caractéristiques suivantes :

- Il permet aux individus et aux sociétés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès et de développement d'une manière sécuritaire et compatible avec la santé des humains et des écosystèmes, de façon équitable entre les individus d'une génération et entre les générations ;
- Il comporte des coûts raisonnables, fonctionne efficacement, offre un choix de modes de transport et soutient une économie dynamique, contribuant au développement des communautés sur tout le territoire
- Il limite les émissions polluantes et les déchets à la capacité de la planète de les absorber

11 « Une rue complète est conçue pour répondre aux besoins d'un maximum d'usagers, peu importe leur âge et leurs capacités : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, usagers du transport en commun, automobilistes, camionneurs, véhicules d'urgence, etc. Des aménagements physiques sont alors réalisés afin que chacun d'eux puisse se déplacer de façon sécuritaire. » (*La rue complète, l'accessibilité universelle qui fait son chemin*, MAMROT, 16 juillet 2012)

- 4.4.1 Moduler le nombre de passages des autobus en fonction de la demande dans les circuits. Par exemple, augmenter les passages dans les grandes artères (centres commerciaux, centre-villes) et les grands générateurs d'emplois ;
- 4.4.2 Inciter la STS à adapter la grosseur des véhicules à l'achalandage des circuits (utilisation de microbus ou de taxibus dans des secteurs et à des heures moins achalandées) ;
- 4.4.3 Organiser une campagne de sensibilisation sur l'utilisation du transport en commun ;
- 4.4.4 Augmenter le nombre de vélobus (autobus munis de supports à vélo) ainsi que le nombre d'arrêts permettant de récupérer son vélo ;
- 4.4.5 Encourager les ententes de partenariat entre la STS et les employeurs importants, ainsi que les institutions d'enseignement de la Ville permettant d'accorder des tarifs préférentiels à leurs ressources humaines et/ou à leur clientèle ;
- 4.4.6 Aménager des stationnements incitatifs pour le covoiturage et le transport en commun, avec stationnements sécuritaires pour les vélos ;
- 4.4.7 S'assurer que l'offre de transport adapté réponde aux besoins de la clientèle cible ;
- 4.4.8 Créer un projet de vélos partagés en collaboration avec un organisme à but non lucratif.

## 4.5 DIMINUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE

---

- 4.5.1 Établir un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Saguenay ;
- 4.5.2 Adhérer au réseau d'administrations municipales « Partenaires dans la protection du climat », qui vise à réduire les émissions de GES et à lutter contre les changements climatiques ;
- 4.5.3 Favoriser l'utilisation de nouvelles énergies avec un minimum d'empreinte environnementale ;
- 4.5.4 Améliorer le rendement écoénergétique des bâtisses appartenant à la Ville lorsqu'elles sont rénovées ;
- 4.5.5 Instaurer une politique favorisant l'économie circulaire au sein des services de la Ville et avec d'autres institutions à proximité, de concert avec des experts en la matière ;
- 4.5.6 Identifier la production des entreprises et organismes publics en termes de réutilisation et de valorisation commerciale de leurs extrants non productifs (déchets, énergie) et coupler cette production avec les besoins d'autres entreprises ;
- 4.5.7 Procéder à l'achat de véhicules écoénergétiques lorsque la Ville renouvelle sa flotte de véhicules.

## 4.6 PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES NATURELLES

---

- 4.6.1 Veiller à la protection du lac Kénogami – le plus important réservoir d'eau potable de la Ville de Saguenay desservant 110 000 personnes – et veiller à contenir l'érosion de ses berges, en travaillant conjointement avec tous les organismes concernés ;
- 4.6.2 Mettre en place un programme « écoprêt » pour le remplacement et la mise aux normes des fosses septiques privées afin de protéger la ressource « eau » ;

- 4.6.3 Établir un plan pour réduire les surverses d'eaux usées par une technologie adaptée ;
- 4.6.4 Instaurer des mesures de protection des terres agricoles ;
- 4.6.5 Soutenir la candidature du Fjord pour son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 4.6.6 Maintenir l'accès aux plages publiques de Saguenay (Camping Jonquière et Centre plein-air du Portage) ;
- 4.6.7 Préparer la Ville pour faire face aux changements climatiques ;
- 4.6.8 Mettre en place un plan d'économie d'eau potable ;
- 4.6.9 Transformer en parc le terrain concerné par « l'affaire Jacques Fortin ».

#### 4.7 EMBELLIR LA VILLE

---

- 4.7.1 Planter plus d'arbres de différentes essences dans la Ville ;
- 4.7.2 Favoriser l'utilisation de plantes vivaces dans les bacs à fleurs et les parterres appartenant à la Ville avec des thèmes par quartiers (par exemple : roses, lilas, arbres fruitiers, etc.) ;
- 4.7.3 Améliorer l'entretien des pelouses appartenant à la Ville ;
- 4.7.4 Favoriser l'implantation de nouveaux jardins communautaires ;
- 4.7.5 Poursuivre l'embellissement du boulevard Talbot en complétant l'entrée sud du boulevard et le secteur nord touchant la cité du savoir et de la santé.

#### 4.8 DEVENIR UN MODÈLE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

- 4.8.1 Accélérer la mise en place de la collecte des matières putrescibles ;
- 4.8.2 Instaurer le principe du conseil sans papier au conseil municipal de Saguenay ;
- 4.8.3 Introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres ;
- 4.8.4 Augmenter le nombre d'îlots de récupération dans les endroits publics (incluant les rues principales) et s'assurer que la matière soit valorisée ;
- 4.8.5 Bannir les bouteilles d'eau en plastique de 1 litre et moins des services de la Ville, évaluer la possibilité de les interdire dans tous les édifices municipaux (centre communautaires, parcs, arénas, etc.) et mener une campagne de sensibilisation auprès des commerces et institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même ;
- 4.8.6 Augmenter le nombre de fontaines dans les lieux visés par le bannissement des bouteilles d'eau en plastique ;
- 4.8.7 Encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS, etc.) à valoriser la matière organique sans inconvénient pour le milieu avoisinant ;
- 4.8.8 Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation pour améliorer le rendement de Saguenay en matière de 3 RV<sup>12</sup>.

---

12 « L'expression « 3RV » est en fait une abréviation des quatre façons de réduire le gaspillage de nos ressources : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation », Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec (MDDELCC), <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0512-3rv.htm>

## 5 Une ville *Ouverte*

L'ERD considère que les meilleures décisions se prennent en alimentant les échanges, les discussions et en favorisant la concertation. Les citoyennes et les citoyens doivent être partie prenante dans le processus décisionnel. À cet effet, il est important de s'assurer qu'ils aient accès facilement à l'information municipale et qu'ils aient plus de moyens de faire entendre leur voix.

Considérant que le conseil municipal gère des fonds publics et doit le faire pour le bien commun, les contribuables sont en droit de savoir de quelle façon est géré l'argent de leurs taxes. Pour l'ERD, la transparence demeure le moyen le plus sûr de protéger les personnes élues dans leurs obligations en matière d'éthique et d'intégrité.

### 5.1 AUGMENTER LA TRANSPARENCE ET LA REDDITION DE COMPTE

---

#### Nos engagements en matière de transparence et d'éthique

- 5.1.1 Resserrer le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux ;
- 5.1.2 Créer un comité d'éthique dirigé par un conseiller en éthique et chargé de mettre en place un plan d'action comprenant de la formation auprès des élus et des fonctionnaires, et un système de dénonciation. Les organismes paramunicipaux relèveront de ce comité pour toute question concernant l'éthique ;
- 5.1.3 Instaurer la tenue d'assemblées annuelles de reddition de compte par arrondissement ;
- 5.1.4 Faciliter l'accès à l'information pour les citoyens et les journalistes ;
- 5.1.5 Rendre ouvertes les données de la Ville ;
- 5.1.6 Assurer qu'un mur soit maintenu entre la Ville et le vérificateur général ;
- 5.1.7 Réformer le bureau de l'ombudsman pour assurer l'indépendance et l'impartialité de cette institution :
  - 5.1.7.1 Améliorer l'accessibilité du Bureau ;
  - 5.1.7.2 Confier la responsabilité au nouveau comité de gestion des ressources humaines de faire des propositions au Conseil pour la nomination de personnes neutres, indépendantes et apolitiques en tant que commissaires. Cela en respectant la parité homme-femme ;
  - 5.1.7.3 Modifier la résolution de création du Bureau afin d'y intégrer l'obligation de publier sur son site internet sa déclaration d'engagement et ses règles de régie interne ;
  - 5.1.7.4 Assurer un meilleur suivi des recommandations.
- 5.1.8 Déposer tous les procès-verbaux de comités et commissions de la Ville au conseil municipal qui les rendra publics, en s'assurant de protéger les renseignements confidentiels selon les termes de la loi<sup>13</sup> ;
- 5.1.9 Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier le décret 841-2001<sup>14</sup> afin d'y inclure une procédure de destitution à la présidence d'arrondissement, sans rémunération ou indemnité de départ. La procédure s'appliquerait dans les situations suivantes :
  - 5.1.9.1 Une absence de 3 séances consécutives sans justification ;
  - 5.1.9.2 Une plainte retenue pour audition à la Commission des affaires municipales du Québec en

---

13 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14 Décret 841-2001 CONCERNANT le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw

- matière de déontologie, une accusation criminelle ou tout autre motif nuisant à l'intégrité de la fonction, auquel dernier cas le vote des deux tiers des membres du Conseil est nécessaire ;
- 5.1.9.3 Une résolution adoptée par les deux tiers des membres du conseil d'arrondissement, demandant une destitution.

### **Nos engagements en matière de répartition des pouvoirs**

- 5.1.10 Modifier le règlement interne VS-2002-39<sup>15</sup> pour mieux équilibrer les pouvoirs entre le conseil municipal, le comité exécutif et les conseils d'arrondissement selon les modalités du décret 841 2001<sup>16</sup>;
- 5.1.11 Remplacer le Conseil du Trésor et de vérification des ressources humaines par une commission des finances et un comité de gestion des ressources humaines composés majoritairement de personnes élues, et dont les procès-verbaux seront approuvés par le conseil municipal.

### **Nos engagements en matière d'accessibilité aux séances du conseil municipal**

- 5.1.12 Remettre les séances du conseil municipal à 19 h ;
- 5.1.13 Prendre les dispositions nécessaires pour que les séances du conseil municipal soient rediffusées sur les ondes des télévisions communautaires sur tout le territoire de la Ville ;
- 5.1.14 Instaurer la webdiffusion en direct des séances du conseil municipal et la diffusion des séances du comité exécutif.

### **Nos engagements en matière de gestion des grands organismes financés par la Ville à plus de 100 000 \$ par année**

- 5.1.15 Imposer le statut d'organisme municipal à Diffusion Saguenay, la Société de gestion de la Zone portuaire, la Pulperie et Camping Jonquière ;
- 5.1.16 S'assurer que les organismes déclarés paramunicipaux adoptent une gestion transparente des fonds publics et respectent la législation municipale ;
- 5.1.17 Réformer la gouvernance de Promotion Saguenay afin de :
- 5.1.17.1 Lui retirer le droit de verser des subventions ;
  - 5.1.17.2 Nommer un président qui n'est pas le maire tout en assurant la présence d'élus municipaux sur le conseil d'administration ;
  - 5.1.17.3 Réviser les règlements généraux en fonction des principes de saine gestion et de transparence.
- 5.1.18 Instaurer une reddition de compte statutaire au conseil municipal et à la population ;
- 5.1.19 Exiger que les membres des conseils d'administration des organismes paramunicipaux s'engagent à ne recevoir aucun contrat de l'organisme en question ;
- 5.1.20 S'assurer que les organismes paramunicipaux adoptent un code d'éthique pour les employés et les administrateurs.

---

15 Règlement VS-2002-39 Intérieur du conseil de Ville de Saguenay

16 Décret 841-2001 CONCERNANT le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw

## 5.2 REPRÉSENTER TOUTE LA POPULATION DE SAGUENAY ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE

---

- 5.2.1 Adopter une politique de consultation citoyenne rédigée par un comité composé de personnes représentant le conseil municipal et la population et de gens spécialisés en la matière et la mettre en pratique ;
- 5.2.2 Tenir chaque année des consultations pré-budgétaires auprès des organismes et de la population de Saguenay afin de favoriser la participation citoyenne à l'élaboration du budget ;
- 5.2.3 Instaurer une procédure officielle pour le dépôt, le traitement et le suivi des pétitions initiées par la population ;
- 5.2.4 Mettre sur place un portail dédié à la consultation citoyenne sur le site Internet de la Ville pour favoriser le remue-méninge, notamment en matière de développement économique;
- 5.2.5 Nommer un fonctionnaire responsable de la coordination de la consultation citoyenne ;
- 5.2.6 Instaurer une période de questions de 30 minutes au début des séances du conseil municipal, en plus de la période de questions de 30 minutes à la fin du Conseil, afin que les personnes qui le désirent puissent poser des questions avant que les décisions ne soient prises ;
- 5.2.7 Permettre l'envoi par Internet de questions écrites qui seront traitées au cours des périodes de questions du conseil municipal.

## 5.3 GÉRER AVEC ÉQUITÉ

---

### **Nos engagements en matière de management**

- 5.3.1 Poser un diagnostic organisationnel et établir un plan d'action en collaboration avec les ressources humaines et des firmes externes ;
- 5.3.2 Instaurer un processus d'évaluation et de fixation d'objectifs annuels dans les divers services de la Ville ;
- 5.3.3 Impliquer les directeurs de services, les cadres et les employés dans la réorientation du style de gestion ;
- 5.3.4 Réviser la politique et les procédures de dotation en personnel de Ville de Saguenay et instaurer un processus de dotation ouvert et public qui s'appliquera à chaque ouverture de poste.

### **Nos engagements en matière de dons et subventions**

- 5.3.5 Adopter une politique de dons et subventions inspirée des propositions du document « Pour une politique de dons et subventions équitable et transparente » ;
- 5.3.6 Instaurer un guichet unique pour la gestion des demandes de subventions ainsi qu'un seul poste budgétaire réunissant toute l'aide aux organismes ;
- 5.3.7 Réviser le processus de reconnaissance des organismes et s'assurer qu'il soit équitable et transparent ;
- 5.3.8 Dépolitiser la fonction d'administrateur des dons et subventions ;
- 5.3.9 Instaurer des processus clairs, précis et connus de tous ;
- 5.3.10 Publier annuellement un rapport sur l'aide financière accordée ;
- 5.3.11 Ramener le budget de subvention de Promotion Saguenay et de Diffusion Saguenay au conseil municipal.

## Nos engagements en matière d'équité corporative

- 5.3.12 Réviser la politique de gestion contractuelle afin d'améliorer le processus d'octroi de contrats par appels d'offres ;
- 5.3.13 Modifier le processus d'attribution de contrats professionnels (avocats, notaires, architectes, évaluateurs, etc.) pour permettre une alternance entre les firmes privées.

## Nos engagements en matière de concertation, de collégialité et d'efficacité

- 5.3.14 Rétablir la tenue de séances plénières en présence de tous les membres du conseil municipal et du maire avant chaque séance publique du Conseil ;
- 5.3.15 Tenir des séances de travail du conseil municipal aux deux semaines ;
- 5.3.16 Fournir aux membres du Conseil toute l'information dont ils ont besoin pour bien faire leur travail ;
- 5.3.17 Réviser le règlement intérieur pour préciser les procédures du Conseil et produire un guide de procédures remis à tous les conseillers ;
- 5.3.18 Évaluer la possibilité de nommer un conseiller ou une conseillère pour assumer la présidence d'assemblée lors des séances du conseil municipal, cela après avoir demandé au gouvernement de procéder à une modification au décret de constitution de la Ville (841-2001<sup>17</sup>) pour permettre cette nomination.

## 5.4 S'OUVRIR SUR LA RÉGION ET SUR LE MONDE

---

- 5.4.1 Assumer le rôle de moteur de développement économique de l'ensemble du Saguenay-Lac-St-Jean à titre de métropole régionale, entre autres en assurant une présence constante aux tables de concertation régionales ;
- 5.4.2 Entretenir des liens étroits avec les élu·es du Saguenay-Lac-St-Jean ;
- 5.4.3 S'impliquer au sein des instances de représentation nationales telles que l'UMQ.



---

<sup>17</sup> Décret 841-2001 CONCERNANT le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw

À Saguenay  
on veut être *Fiers* de nous



